



## Déclaration liminaire CTL du 30 novembre 2015

### Monsieur le Président,

Le gouvernement a mis en place son «Pacte de Responsabilité», pour «baisser le coût du travail» et prétendument «faciliter les embauches». Le résultat ? La «courbe du chômage » ne s'inverse pas, le chômage et la précarité atteignent des records, notamment chez les jeunes et les plus anciens. Pour financer 40 nouveaux milliards d'euros d'aides aux entreprises (qui disposent déjà de 170 milliards d'exonérations sociales et fiscales), le gouvernement a décidé de réduire les dépenses publiques de 51 milliards. Les services publics sont fragilisés, leurs implantations sur le territoire réduites, leur rôle affaibli ! Le point d'indice des fonctionnaires est gelé depuis 2010.

Tout cela pour appliquer le «pacte de stabilité» budgétaire imposé par Bruxelles (les fameux «3 %»). À la suite des terribles attentats du 13 novembre, le gouvernement a annoncé qu'il abandonnait le «pacte de stabilité»... pour un «pacte de sécurité» : En effet, il n'envisage des augmentations d'effectifs que dans la police, l'armée et la justice. Pour le reste, il entend poursuivre sa politique d'austérité.

Pour Force Ouvrière, le gouvernement doit retirer son «pacte de responsabilité» et le cortège de contre-réformes qu'il implique. Il doit satisfaire les revendications des salariés et renforcer le service public républicain.

### **En parallèle, La loi NOTRé, sous prétexte d'économies, désorganise et détruit les services publics !**

Avec cette loi sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République, le gouvernement, sous l'égide des préfets, impose et force le regroupement des communes en «Communes Nouvelles», et le regroupement de celles-ci en d'immenses «Communautés de Communes», créant des «métropoles» aux pouvoirs étendus. Les services publics seront éloignés des populations, les lieux d'accueil de proximité fermés, les trésoreries supprimées et les services publics des communes s'éloigneront des populations...

La réforme territoriale balkanise la République et l'action publique. La France devient une République de républiques où la région et l'intercommunalité s'affirment comme échelons pertinents alors que communes et départements doivent disparaître.

Cette contre-réforme transforme la République construite sur l'État, les régions, les départements et les communes en une nation, fédération de grandes régions et métropoles, autonomes et omnipotentes. Cet éloignement des lieux de décisions supprimant toute proximité à l'action publique.

Ces textes transfèrent d'innombrables missions de l'État aux régions, y compris en matière de politiques sociales et de l'emploi, tout en leur confiant des pouvoirs d'adaptation normative et réglementaire. A termes, il risque de ne plus y avoir de politique nationale, mais 13 politiques régionales distinctes, parfois mêmes contradictoires, générant autant de droits différents.

Affaiblissement ou suppression des missions de l'État, immenses régions, mise en extinction des départements, regroupements forcés des communes à plus de 15 000 habitants, métropolisation imposée : cet éloignement de la puissance publique affaiblit la démocratie.

Sur le plan social, beaucoup de fonctionnaires et agents publics sont menacés de perdre leur poste et de subir des mobilités imposées. Le tout sans cadre national ni compensation.

Pour **Force Ouvrière**, cette réforme n'est pas la NOTRe. Nous lui opposons l'unicité, l'indivisibilité, la lisibilité, la cohérence et l'égalité républicaine.

Personne n'est dupe ! Cette réforme impose une révision des implantations des services, de tous les services dont au premier chef celui de la DGFIP. Il n'est pas étonnant que, dans ce contexte, la préfecture de Maine-et-Loire ait proposé d'adosser les implantations de trésoreries à la carte de l'intercommunalité. Conserver une trésorerie par communauté de communes, cela signifie la suppression d'une quinzaine de trésoreries rurales, péri-urbaines et urbaines. C'est la voie ouverte à la disparition pure et simple du réseau de l'ex trésor public. En Maine et Loire, 9 Communautés de communes (contre une trentaine actuellement) seront opérationnelles au 1er janvier 2017, en parallèle, l'objectif est de créer une trentaine de communes nouvelles (contre environ 350 en 2014).

Sur le plan fiscal, la disparition du recouvrement de l'impôt des trésoreries accentuera l'inégalité de traitement des citoyens. Ainsi, les contribuables les plus fragiles, les plus pauvres ou âgés entre autres, ceux non initiés à Internet ou qui ont droit de vivre sans (et ils sont nombreux, nous avons pu le constater lors de nos rencontres avec la population dernièrement pour la défense du réseau de la DDFIP) devront, s'ils le peuvent, effectuer à leurs dépens un déplacement de plusieurs dizaines de kilomètres supplémentaires pour effectuer leurs démarches, résoudre leurs problèmes de paiements ou de dégrèvements, ou tout simplement avoir un contact humain pour répondre à leurs interrogations.

**Monsieur le Président,**

**Comptez vous spécialiser tous les postes comptables, c'est à dire supprimer le recouvrement de l'impôt des trésoreries mixtes actuelles ?**

**Avec la mise en place des 9 communautés de communes et des communes nouvelles, quels sont les postes que vous comptez faire disparaître et par déduction ceux que vous maintiendrez dans un premier temps ?**

**Monsieur le Président,**

En ce qui concerne l'évaluation-notation, **FO DGFIP** dénonce la mise en place sans accord avec les partenaires sociaux, des dispositions issues du décret de juillet 2010 concernant l'entretien professionnel et les nouvelles modalités de recours.

**FO DGFIP** condamne fermement ce système lié à l'évaluation des performances de l'agent au travers de la seule politique d'objectifs qui consacre arbitrairement le mérite individuel avec des conséquences sur les rémunérations. Il est source d'individualisme, introduit une compétition malsaine entre les agents, entre les services, et engendre des inégalités dans le déroulement des carrières.

**FO DGFIP** condamne la procédure de recours hiérarchique obligatoire préalable au recours en CAPL ou en CAPN, véritable parcours du combattant et dénonce l'instauration de délais de gestion inférieurs aux délais légaux de recours. Cette procédure prédispose à des manœuvres dilatoires visant à décourager les agents de formuler des recours en CAP.

**FO DGFIP** exige l'abrogation du décret de juillet 2010 et revendique un nouveau système de notation fondé uniquement sur la valeur professionnelle de l'agent, avec rétablissement de la note chiffrée afin que chacun puisse se situer, mais sans contingentement des réductions d'ancienneté.

**FO DGFIP** condamne l'absence de notation pour les agents présents moins de 180 jours par année d'activité évaluée.

Attaché au paritarisme, **FO DGFIP** exige la garantie, pour tous, d'un examen direct des demandes de révision par les CAP compétentes.

**Monsieur le Président,**

**FO DGFIP 49** est favorable à l'attribution de l'ensemble des ponts naturels dans l'intérêt de l'immense majorité des agents. Pour notre section, il ne semble pas illégitime que tous les agents bénéficient d'un moment de repos un peu plus long que d'ordinaire, ne serait-ce que pour se refaire une " petite santé " en évacuant un laps de temps plus conséquent les conditions de travail déplorables vécues au quotidien.